

ESADMM CA 17/07/2019

Délibération n°DELIB_01_ADM_19_07_17_OJ_CR

Reçu le



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
MARSEILLE -
MÉDITERRANÉE

ESADMM
184
AVENUE DE LUMINY
13286
MARSEILLE
CEDEX 9

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13286 Marseille Cedex 9

**Présentation de l'Ordre du jour
et
Adoption du compte-rendu de séance du CA du 15 mars 2019**

**Conseil d'Administration
Séance du 17 juillet 2019**

Délibération n°DELIB_01_ADM_19_07_17_OJ_CR

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 5 juillet 2019.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 25 mars 2016 ;
- le règlement Intérieur de l'établissement.

CONSIDÉRANT

- l'annulation de la séance du 5 juillet 2019 pour absence de quorum.



Reçu le

ESADMM CA 17/07/2019
Délibération n°DELIB_01_ADM_19_07_17_01_CR

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 20 juin 2019 appelle l'approbation des points suivants :

- Compte rendu de séance du 15 mars 2019,
- Tarifs et droits d'inscription,
- Déplacements,
- Attribution de récompenses,
- Document d'orientation budgétaire 2020,
- Décision modificative n°1,
- Rapport égalité H/F,
- Bilan social,
- Avancement de grades,
- Tableau des effectifs,
- Plan de formation,
- Règlement Intérieur,
- Convention et subvention ARSENIC
- Marché titres restaurant,
- Statuts de l'établissement,
- Questions diverses.

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2019 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

ESADMM CA 17/07/2019
 Délibération n°DELIB 01 ADM 19_07_17_OJ_CR

Reçu le

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 15 mars 2019.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes pour	10
Votes contre	0
Absentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 17 juillet 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves



Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture

Reçu le

